

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Travaux publics pour l'exercice 1879 n'est pas encore voté, et il est peu probable qu'il le soit avant le 1^{er} mars prochain, délai extrême fixé par la loi sur la comptabilité de l'État pour la présentation du Budget du futur exercice. On comprend que, dans ces conditions, il soit difficile de présenter un Budget définitif, et qui ne doive pas être soumis à révision pour l'époque à laquelle il pourra faire utilement l'objet des délibérations de la Législature.

Sous cette réserve, et en établissant aussi exactement que possible les prévisions de dépenses de l'exercice 1880, le projet de Budget de cet exercice a été fixé à la somme totale de fr. 84,162,683 »

Celui de l'exercice 1879, tel qu'il a été amendé (voir *Documents de la Chambre des Représentants*, session de 1878-1879, n° 32) s'élevant à 84,064,702 »

Il y a, pour l'exercice 1880, une augmentation de . . fr. 97,981 »

Cette augmentation est le résultat final des modifications dont le tableau ci-après indique le détail par branche de service.

SERVICES.	PROJET DE BUDGET		DIFFÉRENCE au Budget de 1880.	
	de 1879.	de 1880.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Administration centrale	1,781,200	677,150	•	1,104,160
Ponts et chaussées	10,885,648	10,910,785	25,137	•
Mines.	410,010	411,010	1,000	•
Chemins de fer	57,559,479	58,810,164	1,250,685	•
Postes et télégraphes	10,005,196	10,043,524	38,328	•
Marine	3,270,370	3,148,370	•	122,000
Commissions	12,200	12,200	•	•
Traitements de disponibilité.	74,000	74,000	•	•
Pensions.	19,000	19,000	•	•
Secours	29,500	29,500	•	•
Dépenses imprévues	18,000	18,000	•	•
TOTAUX. . . . fr.	84,064,702	84,162,683	1,324,150	1,226,160
			AUGMENTATION. fr. 97,981	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les modifications que résume ce tableau sont dues aux causes et aux mesures exposées dans la présente note.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

L'allocation proposée à cet article est répartie par littéras, au tableau des développements, entre les divers services de l'administration centrale; il est donc nécessaire de justifier, pour chacun d'eux, la part qui lui est attribuée.

Litt. A. — *Secrétariat général.*

D'après les amendements proposés au projet de Budget de 1879, la part afférente à ce service dans l'allocation totale de l'article 2 est de fr. 132,950 »

Il y a lieu d'y ajouter la seconde moitié d'une augmentation de 4,900 francs, justifiée à la page 3 du document précité, soit fr. 2,450 »

Mais, d'autre part, il faut en retrancher une somme de 2,000 »

transférée au chapitre IV, article 51, pour le traitement d'un commis placé au bureau des renseignements sur les adjudications publiques, service nouveau rattaché à la direction des renseignements (chemins de fer); il reste donc une augmentation de 450 »

Ce qui porte l'allocation du litt. A à fr. 133,400 »

Litt. C. — *Ponts et chaussées.*

L'allocation demandée pour ce service au Budget amendé de 1879 est de fr. 178,334 »

Cette somme ne comprenait que la moitié environ de celle de 17,150 francs dont la justification a été donnée aux pp. 3 et 4 de la Note explicative des amendements proposés au Budget de 1879. Il faut donc y ajouter, pour 1880, le complément de 8,266 »

D'autre part, il y a nécessité d'augmenter le personnel de l'administration centrale des ponts et chaussées d'un commis au traitement de 2,000 »

Ce qui porterait l'allocation du litt. C à fr. 188,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Litt. D. — *Chemins de fer.*

Lorsque le service des postes et des télégraphes a été constitué en administration distincte, les crédits budgétaires attribués au personnel de ce service ont été distraits des allocations des chapitres I et IV et reportés en tête du chapitre V, résumant l'ensemble des dépenses de cette administration.

Il en a été de même en ce qui concerne l'administration de la marine dont les crédits font l'objet du chapitre VI.

Il semble rationnel d'appliquer la même mesure à l'administration des chemins de fer, et de réunir toutes les allocations qui lui sont réservées au Budget, sous le chapitre IV. Chacun des services des chemins de fer, des postes et des télégraphes et de la marine, aura ainsi son Budget spécial, parfaitement distinct, ce qui rendra plus facile l'appréciation comparée du mouvement des dépenses, comme les tableaux des recettes permettent de constater les produits de chacun d'eux.

L'application de cette mesure a pour conséquence la suppression du litt^e D de l'article 2 qui a figuré jusqu'à présent au tableau des développements du Budget, et le transfert au chapitre IV d'une allocation de fr. 986,255 »

laquelle comprend .

1 ^o Une somme de fr.	2,000 »
provenant du litt. A (Secrétariat général).	
2 ^o Une partie de l'ancien litt ^e D	401,800 »
Ces deux sommes sont transférées à l'article 51.	
3 ^o Le surplus de l'ancien litt ^e D	582,455 »
transféré à l'article 73.	
TOTAL LEGAL. . . fr.	<u>986,255 »</u>

ART. 5. — *Frais de route et de séjour.*

L'allocation de fr.	52,250 »
qui figure au projet de Budget de 1879, est diminuée d'une somme de	15,000 »
transférée à l'article 51, par suite de la mesure qui vient d'être expliquée. Elle est donc réduite à	
	<u>39,250 »</u>

ART. 4. — *Traitements et salaires des huissiers, messagers et gens de service.*

La même raison justifie le transfert de fr.	85,630 »
aux articles 52 et 74; et, par conséquent, la réduction du crédit de l'article 4. fixé au Budget de 1879 à	149,910 »
à la somme de fr.	<u>64,280 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Matériel, etc.*

L'allocation proposée au Budget de 1879 pour le matériel des administrations centrales est de fr. 120,000 »

Il y a lieu, pour les motifs énoncés ci-dessus, d'en retrancher une somme de fr. 25,000 »
à transférer à l'article 53.

D'autre part, elle comprend, à titre de charge extraordinaire, une somme de 10,000 »

qui doit disparaître. fr. 55,000 »

En sorte que l'allocation de l'article 5 pour l'exercice 1880 est réduite à fr. 85,000 »

ART. 6. — *Honoraires des avocats du Département.*

Il arrive fréquemment que la défense des intérêts de l'État exige la présence des conseils du Département, au même jour, dans des localités différentes ou devant des juridictions distinctes. Ils doivent, dès lors, avoir recours à des suppléants.

La faculté leur a été accordée de s'adjoindre des délégués locaux, mais elle ne lève qu'imparfaitement la difficulté, car elle ne les affranchit pas de l'obligation de se présenter personnellement devant les divers tribunaux de leur localité.

Aussi, a-t-on reconnu depuis longtemps la nécessité d'adjoindre à deux des conseils du Département des suppléants capables de les seconder dans toute l'étendue de leur ressort. Les mêmes raisons commandent de prendre cette mesure à l'égard du troisième conseil du Département.

C'est pour en assurer l'exécution qu'une augmentation de 5,000 francs est proposée au Budget de 1880. Elle portera l'allocation de l'article 6 à 41,600 francs.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.ART. 7. — *Routes.*

L'allocation portée au projet de Budget de 1879 pour l'entretien ordinaire des routes, pour les travaux en dehors des baux d'entretien et pour les travaux de construction et de reconstruction de routes, etc., est de 4,578,228 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette allocation ne sera pas suffisante pour 1880. Il y aura à pourvoir à l'entretien de nouvelles sections.

D'autre part, les travaux en dehors des baux d'entretien exigeront une dépense supérieure à l'allocation de 500,000 francs prévue pour 1879.

Dans l'impossibilité de fixer actuellement le chiffre de l'augmentation à demander, il y a lieu de différer toute décision à cet égard, jusqu'au moment où les besoins de 1880 pourront être assez exactement établis.

ART 8. — *Plantations de toute nature le long des routes à l'exception de celles qui sont comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

Ce crédit est le même que celui qui figure aux Budgets antérieurs.

2^e SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc., loyers, achats de meubles, établissement et entretien des squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.*

Somme demandée : 400,000 francs.

Ce crédit, égal à celui qui a été porté aux Budgets de 1878 et de 1879, est à peine suffisant pour pourvoir à tous les besoins.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils situés à Bruxelles et dans les provinces; établissement de paratonnerres.*

Crédit demandé : 417,000 francs.

A. — *Musées. — Bibliothèque royale et Palais de l'Industrie.*

Somme demandée : 210,000 francs.

Cette somme est indispensable pour achever les nombreux travaux en cours d'exécution et pour transformer des locaux en une vaste salle destinée à servir de dépôt pour la Bibliothèque royale.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un crédit de 170,000 francs a encore été alloué aux mêmes fins au Budget de 1879.

B. — *Tir national à Schaerbeek.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Il est nécessaire d'exécuter divers travaux de restauration et d'amélioration, estimés à 15,000 francs.

C. — *Bâtiments et dépendances du Jardin botanique, à Bruxelles.*

Somme demandée : 67,000 francs.

Cette somme est destinée à faire continuer les travaux extraordinaires d'amélioration entrepris depuis plusieurs années et pour l'exécution desquels un crédit de 56,000 francs a encore été alloué au Budget de 1879.

D. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils, à Bruxelles et dans les provinces.*

Crédit demandé : 95,000 francs.

Cette somme est principalement destinée à continuer les travaux de grosse réparation des toitures et gouttières de plusieurs bâtiments de l'État, notamment du Palais des Académies et de l'hôtel du Ministère de l'Intérieur.

Différents hôtels des gouvernements provinciaux réclament également l'exécution de travaux extraordinaires de restauration.

Établissement de paratonnerres.

Somme demandée : 30,000 francs.

Elle est destinée à pourvoir au placement de paratonnerres sur divers bâtiments civils, notamment sur le nouvel Hôtel des Monnaies à Saint-Gilles et sur l'édifice en construction rue de la Régence.

5^e ET 4^e SECTIONS. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS; — DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Le tableau ci-après indique, pour les services compris dans ces deux sections, les différences que présentent dans leur ensemble les crédits demandés au Budget de 1880 avec ceux qui sont portés au Budget de 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	MONTANT DES CRÉDITS.		DIFFÉRENCE pour 1880.	
	1880.	1879.	En plus.	En moins.
Travaux d'entretien ordinaire des canaux et rivières.	835,150	862,050	"	6,900
— — — — — extraordinaire des canaux et rivières.	1,102,550	928,250	174,300	"
— — — — — d'amélioration des canaux et rivières	265,100	455,250	"	190,150
Plantations	25,000	25,000	"	"
Bacs et bateaux de passage.	55,000	55,000	"	"
Travaux d'entretien ordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	504,500	504,500	"	"
Travaux d'entretien extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	452,000	399,000	53,000	"
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	525,800	458,000	67,800	"
TOTAUX. fr.	5,625,100	5,525,050	205,100	197,050
Les crédits des 3 ^e et 4 ^e sections se balancent donc par une augmentation de fr.			98,050	

qui se subdivise de la manière suivante :

	AUGMENTA- TIONS.	DIMINUTIONS.
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières	167,400	"
— — — — — d'amélioration des canaux et rivières	"	190,150
— — — — — d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	53,000	"
— — — — — d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	67,800	"
TOTAUX. fr.	288,200	190,150
AUGMENTATION FINALE comme ci-dessus. fr.		98,050 "

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,957,700 francs.

Ce crédit est réparti de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — Meuse.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., draguages et enlèvements d'atterrissements dans la province de Namur . . . fr.	25,000 »	32,500 »
2° Travaux analogues dans la province de Liège	126,000 »	7,000 »
3° Travaux de draguage à effectuer dans la dérivation de la Meuse à Liège	»	150,000 »
4° Travaux d'entretien ordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg . . .	20,000 »	»

B. — Rivière et canal de l'Ourthe.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	8,500 »	32,100 »
---	---------	----------

C. — Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas.	36,000 »	»
2° Grosses réparations des ouvrages d'art; entretien extraordinaire du chemin de halage et des berges du canal; draguages; renouvellement des portes d'aval de l'écluse de Petit-Lanaye.	»	63,000 »
3° Enlèvement d'atterrissements existant en différentes parties du canal entre Liège et Haccourt.	»	34,000 »

D. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, draguages et entretien des plantations. .	30,000 »	20,000 »
2° Remplacement des ponts tournants en bois, de Tongerlo et de Bocholt et du pont-levis en bois de Loozen, par des ponts tournants en fer. Les ponts actuels sont en mauvais état.	»	42,000 »

A REPORTER fr.	245,500 »	380,600 »
--------------------------	-----------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	245,500 »	380,600 »
3° Reconstruction de la maison pontonnière, à Bocholt »		
Cette maison est en très-mauvais état.		8,000 »
E. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.		
1 ^{re} SECTION.		
1° Travaux d'entretien ordinaire, dévasements.	18,000 »	»
2° Renouvellement des trois paires de portes busquées à l'écluse à double sas, n° 1, à la Pierre Bleue.	»	12,000 »
2 ^{me} SECTION.		
3° Travaux d'entretien ordinaire.	25,000 »	»
3 ^{me} SECTION.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	32,000 »	»
5° Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16-26 août 1858. — Part de l'État . . .	5,600 »	»
6° Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et dévasement du chenal d'accès à l'Escaut.	24,000 »	»
7° Remplacement, pour cause de vétusté, du pont-levis établi à l'écluse n° 3 par un pont tournant métallique.	»	25,000 »
F. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
Travaux d'entretien ordinaire; dévasements .	8,000 »	»
G. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
Travaux d'entretien ordinaire; dévasements .	26,000 »	»
A REPORTER. fr.	382,100 »	425,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
	—	—
REPORT fr.	382,100 »	428,600 »
 <i>H. — Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire.	6,600 »	»
 <i>1. — Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire.	15,000 »	»
 <i>J. — Sambre canalisée.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire.	80,000 »	»
2° Curage des dérivation amont des écluses .	»	10,000 »
 PROVINCE DE NAMUR.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, travaux de curage et de draguage, etc. .	5,200 »	30,000 »
 <i>K. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, draguages, curages; alimentation par ma- chines à vapeur; fonctionnement du brise-glace et entretien des plantations	65,000 »	47,000 »
2° Renouvellement, pour cause de vétusté, de six portes d'écluses	»	12,000 »
3° Grosses réparations aux bâtiments de l'État.	»	2,700 »
4° Grosses réparations des maçonneries et des charpentes des écluses, ponts, barrages, déver- soirs; peinture, goudronnage, etc.	»	20,000 »
5° Travaux de réparation des digues du canal et de ses embranchements.	»	8,000 »
6° Grosses réparations aux barques brise- glace et renouvellement d'une barque hors de service	»	7,500 »
A REPORTER. fr.	553,900 »	562,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	—	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	535,900	»	562,800
7 ^o Grosses réparations aux enrochements existant sur les talus extérieurs des digues et réparations diverses	»		6,500
BASSIN DE L'ESCAUT.			
L. — <i>Escaut.</i>			
PROVINCE DE HAINAUT.			
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire.	10,000	»	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; dévasements	15,500	»	24,500
PROVINCE D'ANVERS.			
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	25,000	»	»
4 ^o Renouvellement d'une partie de la charpente supérieure des embarcadères des quais du Rhin et du Kattendyk	»		10,000
M. — <i>Canal de Mons à Condé.</i>			
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations et draguage, et faucardage de la cunette du canal	15,000	»	20,000
N. — <i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>			
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; alimentation par machine à vapeur	14,400	»	25,500
2 ^o Renouvellement de portes d'écluses et des toitures des bâtiments des machines à vapeur d'alimentation.	»		13,800
3 ^o Travaux pour empêcher des filtrations dans certaines parties des digues	»		2,500
A REPORTER. . . fr.	653,600	»	668,400

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.
	—	—
REPORT. . . fr.	633,600 »	668,400 »
O. — <i>Lys.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire qui sont à charge de la Belgique . . .	9,600 »	9,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Belgique)	300 »	150 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements éventuels, grosses réparations, etc.	10,800 »	22,000 »
P. — <i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, consolidation des berges; dévasements .	10,000 »	29,200 »
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont établi sur l'écluse de Deynze	»	30,000 »
3° Régularisation de la partie du Noordbroeck Watergang dépendant du canal	»	16,000 »
Ce travail est nécessaire pour remédier aux inondations des terres riveraines du canal.		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements	20,000 »	10,000 »
Q. — <i>Canal de Roulers à la Lys.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	8,000 »	6,000 »
A REPORTER . . . fr.	692,000 »	787,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	692,000 »	787,750 »
 R. — <i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; dévasements	10,000 »	19,500 »
2 ^o Reconstruction, pour cause de vétusté, du port Sainte-Agnès, à Gand	»	42,500 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- naire.	18,000 »	10,000 »
4 ^o Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État)	»	2,000 »
5 ^o Reconstruction du mur de quai dit : « des Teinturiers, » dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État).	»	17,500 »
Ce mur de quai est en très-mauvais état. Sa reconstruction doit avoir lieu à frais communs entre l'État et la ville de Bruges, en vertu d'une convention conclue le 10 juillet 1850.		
6 ^o Remplacement, par des garde-corps com- posés de bornes en pierre de taille et de lisses en fer, de garde-corps en bois existant le long du canal qui contourne la ville de Bruges	»	10,000 »
7 ^o Renouvellement partiel du pavage du che- min de halage de ladite partie du canal.	»	10,000 »
 S. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	3,000 »	4,000 »
 T. — <i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeleed.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, grosses réparations	6,000 »	2,000 »
A REPORTER. . . . fr.	729,000 »	905,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.	
	—		—	
REPORT. fr.	729,000	»	905,250	»
U. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, reconstruction de murs de quai; répara- tion de talus et dévasements éventuels.	16,000	»	34,500	»
V. — <i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>				
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, dévasements	7,500	»	2,000	»
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.				
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	22,000	»	16,000	»
3° Remplacement, par des tabliers en fer, des tabliers en bois des ponts existant à Oostkerke, à Dudzeele et à Ramscapelle.	»		110,000	»
Les tabliers de ces ponts sont en mauvais état.				
Le crédit pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est demandé, comme précé- demment, sous la réserve du droit de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flan- dres (voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exer- cice 1863).				
W. — <i>Canaux le Moervaert et la Zuidleede.</i>				
1° Travaux d'entretien ordinaire.	3,400	»	»	»
2° Travaux de dévasement.	»		10,000	»
Ces travaux de dévasement sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation.				
X. — <i>Durme.</i>				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasements	400	»	5,000	»
A REPORTER. fr.	778,300	»	1,082,750	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires
REPORT. . . . fr.	778,300	» 4,082,750 »
<i>Y. — Dendre.</i>		
Entretien des plantations situées entre Alost et Termonde, et des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge sous le chemin de halage et le batardeau de Quintje, à Termonde; entretien du nouveau barrage éclusé de Termonde et de ses dépendances, et de la Dendre dans la traverse de Termonde; draguages.	5,500	» 5,800 »
<i>Z. — Rupel.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	3,000	» »
<i>A'. — Senne.</i>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État	2,000	» »
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.	350	» »
<i>B'. — Dyle et Demer.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire.	29,000	» »
<i>C'. — Petite Nethe canalisée.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire.	15,000	» »
<i>D'. — Grande Nethe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire.	12,000	» »
BASSIN DE L'YSER		
<i>E'. — Yser.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000	» 6,000 »
A REPORTER fr.	853,150	» 4,094,550 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	855,150	» 1,094,550 »
2° Restauration et consolidation du radier et des pieds des talus à l'aval du grand déversoir entre l'Yser et la crique de Nieuwendamme. . .	»	8,000 »
TOTAUX fr.	855,150	» 1,102,550 »
TOTAL des sommes demandées pour travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dé- penses d'exploitation des canaux et rivières . .	1,957,700	»

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1880 pour l'exécution des travaux d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 80,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR.

1° Construction de perrés pour défendre contre les corrosions certaines parties du chemin de halage; pavage de parties du chemin de halage et travaux divers d'amélioration fr. 10,000 »

PROVINCE DE LIÈGE.

2° Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empièremments de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc. 50,000 »

A REPORTER. . . . fr. 60,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 60,000 »

PROVINCE DE LIMBOURG.

5° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes, et travaux divers d'amélioration	20,000 »
TOTAL fr.	<u>80,000 »</u>

ART. 13. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse à Visé.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux de construction de bordages avec remplissage en moellons pour la défense des berges, à l'établissement de garde-corps, de pavages et à des travaux divers d'amélioration.

ART. 14. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de renforcement des contre-digues; travaux divers d'amélioration.

ART. 15. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 16. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à la consolidation des digues et contre-digues, et à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à renforcer les digues et contre-digues du canal ; travaux secondaires d'amélioration.

ART. 18. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux divers d'amélioration fr. 10,000 »

PROVINCE DE NAMUR.

2° Construction de perrés, empièrrements ou pavage du chemin de halage, pour faciliter la traction des bateaux ; construction d'aqueducs et travaux secondaires d'amélioration. 5,000 »

TOTAL fr. 15,000 »

ART. 19. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 35,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement et établissement de pavages aux abords des ponts et des écluses, et empièrrement des digues fr. 1,500 »

2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières et de puits avec pompes. 13,000 »

Ces travaux formeront la continuation des ouvrages prévus aux Budgets précédents.

3° Construction de perrés pour maintenir les talus intérieurs de la cunette du canal, et travaux divers d'amélioration consistant en établissement de garde-corps, clôtures, etc. 21,000 »

TOTAL. fr. 35,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 20. — *Escaut.*

Somme demandée : 8,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux divers d'amélioration fr. 7,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux secondaires d'amélioration 4,500 »

. TOTAL. fr. 8,500 »

ART. 21. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 22. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 4,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration fr. 3,000 »

2° Rectification du tournant trop brusque que forme près de l'écluse n° 11 le chemin de grande communication d'Antoing à Grandglise 1,400 »

. TOTAL. fr. 4,400 »

ART. 23. — *Lys.*

Somme demandée : 6,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Travaux divers d'amélioration fr. 5,300 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Travaux divers d'amélioration 5,000 »

TOTAL. fr. 6,300 »

ART. 24. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 25. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.*

Somme demandée : 41,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Travaux secondaires d'amélioration et achat de terrain pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement . . . fr. 1,500 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration 20,000 »

Ces travaux formeront la continuation de ceux exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.

3^o Continuation des travaux d'amélioration des chemins de halage, au moyen d'ensablement et de pavage 10,000 »

Ces chemins sont en plusieurs endroits impraticables pendant la saison des pluies.

Ces travaux formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels un crédit est porté au Budget de 1878.

A REPORTER. fr. 31,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . fr.	51,500 »
4° Établissement de portes-volets à l'ancienne écluse de la porte de Damme, à Bruges		10,000 »
Ces portes-volets sont destinées à tenir les portes de l'écluse fermées pendant la baisse des eaux du canal dans la traverse de la ville de Bruges, sans devoir baisser les eaux du canal de Bruges à Ostende.		
	TOTAL. . . . fr.	<u>41,500 »</u>

ART. 26. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

Elle est sollicitée sous la réserve des droits de répétition de l'État à charge des deux Flandres.

ART. 27. — *Canaux le Moervaert et le Zuidleede.*

Somme demandée : 500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 28. — *Rupel.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration, consistant notamment dans la construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 29. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 30. — *Yser.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction de revêtements en briques des talus dégradés.

Ces travaux sont nécessaires pour consolider les talus de la rivière dans les endroits les plus menacés. Ils formeront la continuation de ceux entrepris au moyen des crédits alloués aux Budgets précédents.

ART. 31. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents.

ART. 32. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, à l'entretien et à l'amélioration des bacs et passages d'eau existants et de leurs dépendances.

Elle est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents .

4^e SECTION. — PORTS ET CÔTES.ART. 33. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 816,500 francs.

Conformément aux précédents, on croit pouvoir se borner à justifier les allocations pétitionnés pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance et qui ne figuraient pas aux Budgets antérieurs.

Le crédit pétitionné se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . fr.	70,000 »	»
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821 (part de l'État)	1,000 »	»
3° Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans.	10,000 »	»
4° Draguage de l'avant-port	50,000 »	»
Le Budget de 1879 comprend un crédit égal à celui pétitionné pour ces draguages, qui doivent être continués pour faciliter l'entrée des navires de fort tonnage qui arrivent actuellement à Ostende.		
5° Reconstruction, pour cause de vétusté, de la pile qui sépare les deux passages de chasse de l'écluse dite : « Militaire, » et des voûtes qui reposent sur cette pile	»	35,000 »
6° Continuation des travaux de recreusement et d'approfondissement du bassin de retenue de l'écluse de chasse française, et consolidation des talus de ce bassin au moyen de revêtements en briques	»	100,000 »
Des crédits ont été portés aux Budgets précédents pour ces travaux, qui doivent mettre le bassin en état de répondre à sa destination.		

B. — *Port de Nieuport.*

1° Travaux d'entretien ordinaire.	45,000 »	»
2° Draguage à effectuer dans le chenal entre les écluses d'évacuation et le long pont.	»	50,000 »

C. — *Port de refuge de Blankenberghe.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	35,000 »	10,000 »
2° Continuation des travaux de construction de perrés en moellons et mortier de ciment, en		
A REPORTER fr.	211,000 »	195,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT fr.	211,000 »	195,000 »
remplacement des revêtements en fascinages établis sur les talus qui limitent le chenal et le bassin d'échouage	»	30,000 «
3° Reconstruction, en maçonneries de briques et mortier de ciment, des jetées basses établies derrière les estacades du port.	»	60,000 »

Ces ouvrages en fascinages sont d'un entretien fort coûteux, et ne présentent pas une résistance suffisante.

D. — Côtés.

1° Travaux d'entretien	150,000 »	»
2° Reconstruction, en maçonnerie de briques, des revêtements en fascinages des épis et des parties supérieures des jetées	»	150,000 »

Ces revêtements en fascinages sont d'un entretien fort coûteux et ne présentent pas une résistance suffisante.

Ce travail a été reconnu nécessaire par la commission instituée pour donner son avis sur les travaux à faire en vue de défendre la côte contre l'action de la mer.

3° Reconstruction de l'escalier donnant accès, par la rue de l'Ouest, à Blankenkerghc, au terre-plein de couronnement de la grande digue de mer	»	15,000 »
---	---	----------

Cet escalier est en très-mauvais état.

E. — Phares et fanaux.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	3,500 »	2,000 »
TOTAL. . . . fr.	364,500 »	452,000 »
TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	816,500 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANEAUX.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux se répartissent comme il suit :

ART. 54. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 240,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Redressement de la digue de mer à l'Est de la ville d'Ostende ; construction de perrés, d'une double rampe et d'une passerelle en remplacement du pont des piétons. fr. 160,000 »

Ce travail, tout en améliorant la plage des bains d'Est, est nécessaire pour permettre la construction de diverses dépendances du service du pilotage.

Il présentera, en outre, l'avantage de diminuer le développement de la houle dans le bassin d'échouage et de supprimer le pont des piétons dont les frais d'entretien sont assez élevés.

2° Continuation des travaux d'enlèvement des maçonneries des anciennes écluses de Slykens, dans l'arrière-port d'Ostende 80,000 »

Un crédit a été alloué pour ce travail, aux Budgets de 1878 et antérieurs.

TOTAL. . . . fr. 240,000 »

ART. 55. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 75,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'une digue de mer pour relier les dunes d'Oostduynkerke à la jetée Ouest du chenal du port.

Ce travail est utile dans l'intérêt de la conservation du chenal du port.

ART. 56. — *Côtes.*

Somme demandée : 190,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Continuation, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, des travaux de construction de perrés en maçonnerie, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer	90,000 »
2° Travaux de défense des dunes entre Ostende et Maria-kerke	100,000 »
TOTAL. fr.	<u>190,000 »</u>

ART. 57. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 20,800 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Remplacement du réflecteur métallique du grand phare d'Ostende, pour un réflecteur catadioptrique	3,800 »
2° Établissement d'un feu de port sur le musoir de l'estacade d'Ouest du port de Nieuport	13,000 »
TOTAL. fr.	<u>20,800 »</u>

3° SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 58. — *Études de projets, frais de levée de plans, etc., fr.* 43,500 »

Ce crédit est la reproduction de celui qui est demandé pour l'exercice 1879.

6° SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.

ART. 59. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement.*

L'allocation demandée pour 1880 est de fr.	907,823 »
Celle qui figure au Budget de 1879 est de	894,733 »
L'AUGMENTATION DE fr.	<u>13,092 »</u>

forme le complément des augmentations qui ont été exposées à la page 7 de la note justificative des amendements proposés au Budget de 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées Frais des jurys d'examen.*

Il est demandé pour 1880	fr.	1,024,132	»
L'allocation proposée au Budget de 1879 est de		1,011,157	»
		<hr/>	
Soit une augmentation de	fr.	12,995	»
		<hr/>	
qui comprend une charge ordinaire de	fr.	11,395	»
et une charge extraordinaire de		1,600	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	12,995	»
		<hr/>	

Voici la décomposition de cette augmentation :

1° Complément du crédit de 5,400 francs justifié aux pages 7 et 8 du document précité	fr.	1,550	»
2° Complément du crédit de 1,500 francs justifié à la page 8 du même document.		500	»
3° Traitement de deux nouveaux aides-éclusiers à adjoindre au personnel des écluses dites d'Ypres et de Furnes à Nieupoort. La manœuvre de ces écluses, qui viennent d'être reconstruites, nécessite, à cause de leurs plus grandes dimensions, la nomination de ces deux aides.		1,800	»
4° Traitement d'un pontonnier pour la manœuvre du pont tournant dit de Sainte-Anne, à Bruges, sur le canal de Gand à Ostende.		775	»
Ce pont a été construit depuis peu en remplacement d'une passerelle dont la manœuvre a été assurée, jusqu'à présent, par les pontonniers des ponts dits : des Moulins et des Dominicains ; mais, par suite de ce changement, cette manœuvre est devenue plus laborieuse et exige la nomination d'un agent spécial.			
5° La somme allouée pour la manœuvre affermée de 53 ponts établis sur les voies navigables dans les deux Flandres, est de	fr.	27,066	»
Par suite de la réadjudication de cette manœuvre, la dépense s'élève aujourd'hui à		29,841	»
		<hr/>	
L'AUGMENTATION est donc de	fr.	2,775	»
		<hr/>	
A REPORTER.	fr.	7,200	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT fr.	7,200 »
6° Nomination d'un aide-pontonier devenu nécessaire pour la manœuvre du pont, route à Selzaete sur le canal de Gand à Terneuzen, par suite de sa reconstruction à plus grande dimension	800 »
7° Nomination, pour le même motif, de deux aides-pontoniers pour la manœuvre des ponts de Meulestede et du chemin de fer de Gand à Eecloo et à Selzaete, sur le même canal. Ces deux derniers ponts ne devant être terminés que pour le 1 ^{er} avril 1880, on ne porte que les $\frac{2}{3}$ de la dépense de 1,600 francs, soit	1,200 »
8° Aux termes d'une convention intervenue entre la ville d'Anvers et le Département des Travaux publics, celui-ci doit intervenir, pour la moitié, dans le montant des traitements du personnel de l'écluse maritime du Kattendyck. Ces traitements ayant été augmentés successivement jusqu'à concurrence d'une somme de 4,390 francs, la moitié de cette somme, soit 2,195 francs, est à charge de l'État, ci	2,195 »
AUGMENTATION des charges ordinaires comme ci-dessus. fr.	<u>11,395 »</u>

B. — Charges extraordinaires.

L'augmentation de 1,600 francs proposée comme charge extraordinaire à l'article 42, forme le complément du crédit de 4,800 francs renseigné aux pp. 7 et 8 de la note justificative des amendements au Budget de 1879, pour les traitements des trois commis à attacher au 3^{me} service à créer pour le contrôle des chemins de fer concédés, en construction.

ART. 43. — *Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments.*

Somme proposée pour 1879 : 60,000 francs.

Pas de changement pour 1880.

ART. 44. — *Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.*

Somme proposée pour 1879 : 14,000 francs.

Pas de changement pour 1880.

NOTE PRELIMINAIRE.

MINES.

Articles 43, 46, 47, 48 et 49, pas de changement.

ART. 50. — *Confection de la carte générale des mines.*

Somme demandée pour 1880, charge extraordinaire . . . fr.	20,000 »
Somme proposée pour 1879, charge extraordinaire	19,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	1,000 »
	<hr/>

Cette augmentation est demandée en vue de hâter la confection de la carte.

Articles 51, 52, 92 93, 94, 95. pas de changement.

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER.

Les prévisions de dépenses pour 1880 ne peuvent pas être fixées dès à présent avec exactitude.

Le projet de Budget de cet exercice contient donc les mêmes allocations que celles de l'exercice 1879, augmentées des compléments de crédit qui ont été justifiés aux pp. 10 à 13 et 17 de la note explicative des amendements proposés du projet de Budget de cet exercice.

Ces compléments d'allocation se répartissent de la manière suivante entre les différentes sections du chapitre IV :

Services communs fr.	600 »
Voies et travaux	36,300 »
Traction et matériel.	17,200 »
Transports	93,700 »
	<hr/>
TOTAL fr.	149,800 »
	<hr/>

En dehors de cette augmentation, les modifications qu'ont subies certains crédits comparés à ceux du projet de Budget présenté pour 1879, consistent en de simples transferts expliqués en détail dans le tableau des développements produits à l'appui du projet de Budget de 1880.

La partie de ce Budget qui concerne l'administration des chemins de fer a toutefois subi une modification de forme au sujet de laquelle une explication est nécessaire.

Jusqu'en 1877, le contrôle des recettes a exercé son action, tant sur les postes, les télégraphes et la marine que sur les chemins de fer. Chacune de ces administrations opère actuellement elle-même la vérification de la comptabilité des caisses de ses comptables. L'administration des chemins de fer,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

à raison de l'importance des perceptions des recettes dans les grands bureaux, a reconnu la nécessité d'instituer des comptables exclusivement occupés des recettes et placés sous l'autorité directe de la direction du contrôle.

Cette organisation étant aujourd'hui à peu près complète, le moment est venu de spécifier au Budget les dépenses relatives à cette branche de service des chemins de fer.

Telle est la raison d'être de la 5^{me} section du chapitre IV. Le Gouvernement réalise ainsi le désir exprimé par la Législature de voir grouper les dépenses non-seulement par administration, mais encore par grandes subdivisions des services.

CHAPITRE V.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

De même que pour l'administration des chemins de fer, les seules augmentations proposées à ce chapitre consistent dans les compléments de crédit dont la justification a été faite dans la note accompagnant les amendements au projet de Budget de 1879. Ces compléments détaillés en regard de chaque article du tableau des développements du Budget forment un total de fr. 54,528 »

Il faut en déduire une somme de 16,000 »
qui pourra être économisée sur l'allocation du matériel (papiers, impressions, etc.) du service des postes.

En sorte que le service des postes et des télégraphes ne réclame qu'une augmentation de 58,528 »

CHAPITRE VI.

MARINE.

Une seule modification est proposée au Budget en ce qui concerne ce service. Elle consiste dans la suppression de deux crédits extraordinaires, l'un de 62,000 francs, l'autre de 60,000 francs, proposés au Budget de 1879, pour l'acquisition de deux bateaux-pilotes destinés respectivement à la station des bouches de l'Escaut et au service du port de Nieuport.

Les autres allocations de ce chapitre sont la reproduction de celles qui figurent au Budget de 1879.

CHAPITRES VII A XI.

Il n'est proposé aucune modification pour 1880 aux allocations proposées au Budget de 1879 pour les services qui font l'objet de ces chapitres.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1880 est fixé à la somme de *quatre-vingt-quatre millions cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-trois francs* (84,162,685 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

SAINCTELETTE.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	
2	— des fonctionnaires et employés.	420,000	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	50,250	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	50,000	4,380	677,150
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	85,000	»	
6	Honoraires des avocats du Département	41,000	»	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	4,578,223	»	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	41,000	»	
SECTION 2. — Bâtiments civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	400,000	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils	»	417,000	
A REPORTER. fr		5,491,978	421,580	677,150

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,491,978 •	421,380 •	677,150 •
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	855,150 •	1,102,550 •	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	•	80,000 •	
13	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	•	12,000 •	
14	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	•	10,000 •	
15	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	•	8,000 •	
16	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	•	3,000 •	
17	— — vers Hasselt.	•	10,000 •	
18	Sambre canalisée.	•	15,000 •	
19	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	•	35,500 •	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
20	Escaut	•	8,500 •	
21	Canal de Mons à Condé.	•	6,000 •	
22	— de Pommerœul à Antoing.	•	4,100 •	
23	Lys	•	6,500 •	
24	Canal de Roulers à la Lys.	•	3,000 •	
25	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.	•	41,500 •	10,910,785 •
26	— de Selzaete à la mer du Nord.	•	500 •	
27	Canaux de Moervaert, la Zuidlede et la Durme	•	500 •	
28	Rupel	•	2,000 •	
29	Dyle et Demer.	•	5,000 •	
30	Yser.	•	12,000 •	
	A REPORTER. fr.	6,547,128 •	1,787,030 •	11,587,915 •

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	6,547,128 •	1,787,050 •	11,587,915 •
	<i>Plantations.</i>			
31	Plantations nouvelles	25,000 •	•	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
32	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	35,000 •	•	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
33	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	304,300 •	452,000 •	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
34	Port d'Ostende	•	240,000 •	
35	Port de Nieupoort.	•	75,000 •	
36	Côtes.	•	100,000 •	
37	Phares et fanaux.	•	20,800 •	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
38	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	45,500 •	•	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
39	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	850,400 •	51,425 •	
40	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	952,932 •	71,000 •	
41	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	60,000 •	•	
42	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	14,000 •	•	
	A REPORTER. fr.	8,609,700 •	2,888,155 •	11,587,915 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,699,760 *	2,888,133 *	11,587,915 *
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1 ^{re} . — Personnel du conseil.			
43	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	41,110 *	•	
44	— — — Frais de route	300 *	•	
45	— — — Matériel	1,800 *	•	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
46	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . .	285,800 *	•	
47	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et mis- sions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . .	10,000 *	•	
48	Confection de la carte générale des mines.	•	20,000 *	411,010 *
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
49	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 *	•	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
50	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 *	•	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER.			
	SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	542,454 *	•	
52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	114,568 *	•	
55	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,240 *	•	
54	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admi- nistration.	40,000 *	•	
55	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	24,000 *	•	
56	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences inter- nationales	3,000 *	•	
	A REPORTER. . . . fr.	10,483,832 *	2,908,133 *	11,008,925 *

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	10,483,832 .	2,008,153 .	11,998,023 .
	SECTION 2. — Voies et travaux.			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,150,050 .	•	
58	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	7,753,110 .	•	
59	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,224,732 .	•	
60	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,718,870 .	154,000 .	
	SECTION 3. — Traction et matériel.			
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,051,270 .	•	
62	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	11,680,500 .	•	
65	Primes d'économie et de régularité.	594,300 .	•	
64	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	3,554,300 .	•	
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	7,785,300 .	•	
	SECTION 4. — Transports.			
66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	7,498,640 .	•	
67	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	5,206,450 .	•	
68	Primes pour encourager la marche régulière des convois	315,000 .	•	
69	Frais d'exploitation	1,017,000 .	•	
70	Camionnage	1,500,000 .	•	
71	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 .	•	
72	Redevances aux compagnies	20,000 .	•	
	SECTION 5. — Contrôle des recettes.			
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,141,970 .	•	
74	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . .	72,650 .	•	
	(Les crédits portés aux articles 51, 57, 61, 66 et 73, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	CHAPITRE V.			
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1^{re} — Services communs.			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	44,200 .	•	
76	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . .	3,240 .	•	
	A REPORTER. fr.	67,803,374 .	3,062,155 .	70,818,080 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	67,803,374 .	3,062,153 .	70,818,089 .
	SECTION 2. — Postes.			
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	2,365,340 .	•	
78	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes .	2,946,069 .	•	
79	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlan- tique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements parti- culiers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	1,180,000 .	•	
80	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 .	•	10,043,324 .
81	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . .	636,500 .	•	
82	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250 .	•	
	SECTION 3. — Télégraphes.			
83	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,607,415 .	•	
84	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	826,320 .	•	
85	Entretien	503,000 .	•	
86	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 75, 77 et 83 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	1,000 .	•	
	CHAPITRE VI.			
	MARINS.			
87	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	760,721 .	•	
88	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indem- nités à des agents non salariés	100,200 .	•	
89	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,200,000 .	•	3,148,370 .
90	Subsides.	47,045 .	•	
91	Traction et matériel.	961,504 .	•	
	CHAPITRE VII.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
92	Frais de route et de séjour.	1,000 .	•	
93	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . .	1,000 .	•	12,300 .
	A REPORTER. . . . fr.	80,940,828 .	3,062,153 .	84,022,183 .

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . fr.	80,040,828 •	3,062,155 •	84,022,183 •
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			
94	Frais de route et de séjour.	300 •	•	
95	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900 •	•	
	SECTION 3. — Comité du contentieux.			
96	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 •	•	
	CHAPITRE VIII.			
97	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	•	74,000 •	74,000 •
	CHAPITRE IX.			
98	Pensions : premier terme	10,000 •	•	10,000 •
	CHAPITRE X.			
99	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	20,500 •	•	20,500 •
	CHAPITRE XI.			
100	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 •	•	18,000 •
	TOTAL DU BUDGET. . . fr.	81,026,528 •	3,136,155 •	84,162,683 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

SAINCTELETTE.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(286)

DÉVELOPPEMENTS

3

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre	
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés.	
	b.		Secrétariat général fr. 133,400
	c.		Régie 68,000
	d.		Ponts et chaussées et mines 188,600
		Surveillance des chemins de fer concédés 36,000	
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, Secrét. général, Ponts et chaussées.	
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	
6	»	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
CHAPITRE II.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
PREMIÈRE SECTION.			
PONTS ET CHAUSSÉES.			
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1880 fr.	
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières.	
8	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.			
DEUXIÈME SECTION.			
BATIMENTS CIVILS.			
9	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares. — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. fr.	
10	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments des Musées, de la Bibliothèque royale, du palais de l'Industrie, au Tir national, aux bâtiments et dépendances du Jardin Botanique, ainsi qu'à divers hôtels et bâtiments situés dans les provinces et à Bruxelles; établissement de paratonnerres	
»	»	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils. (Pour mémoire.)	
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Rivière et canal de l'Ourthe
c.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
d.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
e.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
f.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
g.		— — vers Hasselt
h.		— — vers Turnhout.
i.		— de Turnhout à Anvers, par S ^t -Job in 't Goor.
j.		Sambre canalisée.
k.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut dans les provinces du Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers
m.		Canal de Mons à Condé
n.		— de Pommerœul à Antoing.
o.		Lys
11	p.	Canal de dérivation de la Lys.
	q.	— de Roulers à la Lys
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
	s.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	t.	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et d'écoulement dit de <i>Langeleed</i>
	u.	— de Gand à Terneuzen
	v.	— de Selzaete à la mer du Nord.
	w.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede
	x.	Durme
	y.	Dendre
	z.	Rupel
	a'.	Senne
	b'.	Dyle et Demer
	c'.	Petite Nèthe canalisée.
	d'.	Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
	e'.	Yser.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
171,000	189,500					
8,500	52,100					
56,000	97,000					
30,000	70,000					
102,000	37,000					
8,000	.					
26,000	.					
6,600	.					
15,000	.					
85,200	40,000					
65,000	103,700					
50,500	54,500					
15,000	20,000					
14,400	41,800					
20,400	51,150					
30,000	85,200	1,057,700	1,790,300	167,400	.	
8,000	6,000					
28,000	111,500					
3,000	4,000					
6,000	2,000					
16,000	54,500					
29,500	128,000					
3,400	10,000					
400	3,000					
3,500	5,800					
5,000	.					
2,350	.					
20,000	.					
15,000	.					
12,000	.					
10,000	14,000					
855,150	1,102,550	1,057,700	1,700,300	167,400	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bucs et bateaux de passage.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	Construction de perrés pour défendre contre les corrosions certaines parties des berges; pavage de parties du chemin de halage et travaux divers d'amélioration
		PROVINCE DE LIÈGE.
12	b.	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrements de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	Travaux à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration
	"	Semois (<i>Pour mémoire.</i>)
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
13	"	Travaux de construction de bordages avec remplissage en moellons pour la défense des berges, établissement de garde-corps; pavage et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
14	"	Renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
15	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
16	"	Consolidation des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,150 °	1,102,550 °	1,957,700 °	1,700,300 °	167,400 °	°	
°	10,000 °					
°	50,000 °	80,000 °	145,000 °	°	65,000 °	
°	20,000 °	°	°	°	°	
°	°	°	30,000 °	°	30,000 °	
°	12,000 °	12,000 °	15,000 °	°	3,000 °	
°	10,000 °	10,000 °	10,000 °	°	°	
°	8,000 °	8,000 °	25,000 °	°	15,000 °	
°	3,000 °	3,000 °	3,000 °	°	°	
855,150 °	1,215,550 °	2,070,700 °	2,016,300 °	167,400 °	113,000 °	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
17	a.	Renforcement éventuel des digues et contre-digues et travaux divers d'amélioration
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DU HAINAUT.
	a.	Travaux divers d'amélioration
18		PROVINCE DE NAMUR.
	b.	Travaux de construction de perrés neufs, d'empierrements du chemin de halage, de pavages ainsi que d'aqueducs pour l'écoulement des eaux pluviales
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
19	a.	Élargissement et établissement de pavages aux abords des écluses, des ponts et empierrements des digues
	b.	Construction d'étages et de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières et de puits avec pompes
	c.	Construction de perrés pour maintenir les talus intérieurs de la cunette du canal et travaux divers d'amélioration consistant en établissement de garde corps, clôtures, etc.
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
		PROVINCE DU HAINAUT.
20	a.	Travaux divers d'amélioration
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	b.	Travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
21	a.	Travaux divers d'amélioration
		A REPORTER fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,130 »	1,213,550 »	2,070,700 »	2,010,300 »	167,400 »	115,000 »	
»	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	10,000 »					
»		15,000 »	35,000 »	»	20,000 »	
»	5,000 »					
»	1,500 »					
»	15,000 »	35,500 »	17,500 »	18,000 »	»	
»	21,000 »					
»	7,000 »					
»		8,500 »	8,500 »	»	»	
»	1,500 »					
»	6,000 »	6,000 »	11,000 »	»	5,000 »	
855,150 »	1,290,550 »	2,145,700 »	2,098,300 »	185,400 »	158,000 »	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,150 »	1,290,550 »	2,145,700 »	2,008,500 »	185,400 »	138,000 »	
»	3,000 »	4,100 »	1,500 »	2,600 »	»	
»	1,100 »					
»	3,500 »	6,500 »	53,750 »	40,250 »	»	
»	3,000 »					
»	»	»	9,000 »	»	9,000 »	
»	3,000 »	3,000 »	4,000 »	»	1,000 »	
»	1,500 »	41,500 »	45,000 »	»	3,500 »	
»	20,000 »					
»	10,000 »					
»	10,000 »					
»	500 »	500 »	2,500 »	»	2,000 »	
»	500 »	500 »	500 »	»	»	
855,150 »	1,340,050 »	2,201,800 »	2,216,550 »	188,000 »	202,750 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
	»	<i>Dendre. (Pour mémoire.)</i>
		<i>Rupel.</i>
28	»	Travaux secondaires d'amélioration; construction de jetées longitudinales pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives
		<i>Dyle et Demer.</i>
29	»	Travaux divers d'amélioration
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
50	»	Rétablissement au moyen de revêtements en briques des talus dégradés
		<i>Plantations.</i>
31	»	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
32	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration de bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport
33	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,150 »	1,340,650 »	2,201,800 »	2,216,550 »	188,000 »	202,750 »	
»	»	»	20,000 »	»	20,000 »	
»	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	12,000 »	12,000 »	»	12,000 »	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
015,150 »	1,365,650 »	2,280,800 »	2,303,550 »	200,000 »	222,750 »	
DIMINUTION. . fr.				22,750 »		
151,000 »	155,000 »	816,500 »	763,500 »	55,000 »	»	
45,000 »	50,000 »					
35,000 »	100,000 »					
150,000 »	165,000 »					
3,500 »	2,000 »					
564,500 »	462,000 »	816,500 »	760,500 »	53,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
34	a.	Redressement de la digue de mer à l'Est de la ville d'Ostende, construction de perrés, d'une double rampe et d'une passerelle en remplacement du pont des piétons
	b.	Continuation des travaux d'enlèvement des maçonneries des anciens écluses de Slykens dans l'arrière-port d'Ostende.
	"	Port de Blankenberghe. (<i>Pour mémoire.</i>)
		PORT DE NIEUPOORT.
35	"	Construction d'une digue de mer pour relier les dunes d'Oostduynkerke à la jetée Ouest du chenal du port
		CÔTES.
36	a.	Travaux de construction de perrés, à Blankenberghe et à Heyst, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer
	b.	Travaux de défense des dunes entre Ostende et Mariakerke
		PHARES ET FANAUX.
57	a.	Remplacement du réflecteur métallique du grand phare d'Ostende par un réflecteur catadioptrique
	b.	Établissement d'un feu de port sur le musoir de l'estacade d'Ouest du port de Nieuport
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
58	"	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., et frais d'adjudications fr.
		TOTAUX DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.
59	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
40	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen
41	"	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils; frais d'habillement des gardiens des monuments
42	"	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAUX DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
304,500 *	452,000 *	816,500 *	703,500 *	53,000 *	.	
"	160,000 *	240,000 *	240,000 *	"	"	
"	80,000 *					
"	"	"	27,000 *	"	27,000	
"	75,000 *	75,000 *	"	75,000 *	"	
"	90,000 *	190,000 *	190,000 *	"	"	
"	100,000 *					
"	5,800 *	20,800 *	1,000 *	10,800 *	"	
"	15,000 *					
364,500 *	977,800 *	1,342,300 *	1,221,500 *	147,800 *	27,000 *	
AUGMENTATION. . . fr.				120,800 *		
45,500 *	"	45,500 *	45,500 *	"	"	
45,500 *	"	45,500 *	45,500 *	"	"	
856,400 *	51,425 *	907,825 *	894,755 *	15,092 *	"	Complément des crédits de 11,380 francs et 27,925 francs, justifiés pages 6 et 7, n° 32 des Doc. parl. Session 1878-1879. Y compris le complément des crédits de 3,400 francs et 1,200 francs, justifiés page 8, n° 52 des Doc. parl. Session 1878-1879.
952,252 *	71,000 *	1,024,132 *	1,011,137 *	12,995 *	"	
60,000 *	"	60,000 *	60,000 *	"	"	
14,000 *	"	14,000 *	14,000 *	"	"	
1,882,652 *	123,325 *	2,005,957 *	1,970,870 *	26,087 *	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
43	°	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
44	°	— — — Frais de route.
45	°	— — — Matériel.
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
46	°	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
47	°	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
48	°	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
49	°	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
50	°	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE. 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,410,228 »	»	4,410,228 »	4,410,228 »	»	»	
400,000 »	417,000 »	817,000 »	916,000 »	»	99,000 »	
915,150 »	1,505,650 »	2,280,800 »	2,505,550 »	»	22,750 »	
364,500 »	977,800 »	1,342,300 »	1,221,500 »	120,800 »	»	
45,500 »	»	45,500 »	45,500 »	»	»	
1,882,052 »	125,325 »	2,005,957 »	1,979,870 »	26,087 »	»	
8,027,010 »	2,885,775 »	10,910,785 »	10,885,648 »	146,887 »	121,750 »	
AUGMENTATION . : fr.				25,137 »		
41,110 »	»	41,110 »	41,110 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	»	
1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	»	
285,800 »	»	285,800 »	285,800 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	20,000 »	20,000 »	19,000 »	1,000 »	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
301,010 »	20,000 »	411,010 »	410,010 »	1,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		<p>CHAPITRE IV.</p> <p>CHEMINS DE FER.</p> <p>—</p> <p>PREMIÈRE SECTION</p> <p>SERVICES COMMUNS.</p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p> <p>a. Comité d'administration et haute surveillance</p> <p>b. Renseignements et statistique. Service général. Contrôle des matières. Masse d'habillement, etc.</p> <p>c. Commission de réception du matériel et des approvisionnements. Dépôt du magasin central. Atelier de fabrication des coupons Edmond'son, billets spéciaux, etc</p> <p>d. Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire, etc.</p> <p><i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i></p> <p>a. Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service</p> <p>b. Déchargement, pesage, comptage et mesurage des objets de matériel et d'approvisionnements présentés en réception.</p> <p>c. Classement, etc., des approvisionnements au magasin central et délivrance aux stations, ateliers, etc.</p> <p>d. Fabrication de coupons Edmond'son, etc.</p> <p><i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i></p> <p>53 Papiers, impressions, publications et fournitures de bureau; menues dépenses, etc; mobilier pour les bureaux compris dans les 1^{re} et 5^e sections</p> <p>54 Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration</p> <p>55 Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.</p> <p>56 Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION, fr.</p>

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		Augmentation	Diminution	
75,000						<p>a) Cette somme résulte des opérations indiquées ci-après</p> <p>Credit pour l'exercice 1879 fr 684,569</p> <p>A ajouter</p> <p>1° Une somme de 2,000 transférée du litt a de l'article 2, chap I</p> <p>2° Une somme de 401,800 transférée du litt d de l'article 2, chap I</p> <p>3° Une somme de 15,000 provenant de l'article 3 au chap I</p> <p>4° Une somme de 600 formant le complément d'un crédit justifié au projet de Budget annexe de 1879 Doc part n° 32, page 17</p> <p>Ensemble fr 1,101,969</p> <p>A déduire</p> <p>Une somme de fr 509,115 transférée à la section nouvelle « contrôle des recettes »</p> <p>Somme égale au crédit pétitionnaire fr 542,454</p> <p>b) Ce chiffre a été obtenu de la manière suivante</p> <p>Credit pétitionnaire pour l'exercice 1879 fr 101,568</p> <p>A ajouter une somme de 28,000 transférée de l'article 4, chap I</p> <p>Ensemble fr 129,568</p> <p>A déduire une somme de 10,000 transférée à la section nouvelle « contrôle des recettes »</p> <p>Somme égale au crédit pétitionnaire fr 114,568</p> <p>c) Ce crédit comporte une augmentation de 25,000 francs provenant du transfert de pareille somme de l'article 3, chap I</p>
584,950		a) 542,454	684,569		142,115	
50,750						
51,754						
28,000						
28,798		b) 114,568	101,568	15,000		
35,920						
21,650						
660,240		c) 660,240	644,240	25,000		
40,000		40,000	40,000			
24,000		24,000	24,000			
5,000		5,000	5,000			
1,505,062		1,595,062	1,497,177	58,000	142,115	
				Diminution fr.	104,115	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NU ÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
57	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
58	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
59	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
60	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers.
	d.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
143,420 »	»	1,150,050 »	1,093,750 »	56,300 »	»	Complément de différents crédits portés pour 1/2 ou pour 2/3 au projet du Budget amendé de 1879, et justifiés pages 10 et 11, n° 32 des Doc. de la Ch., session de 1878-1879).
733,750 »	»					
166,540 »	»					
80,550 »	»					
5,042,260 »	»	7,733,110 »	7,733,110 »	»	»	
2,600,850 »	»					
1,730,117 »	»	3,224,732 »	3,224,732 »	»	»	
1,270,650 »	»					
217,965 »	»					
2,054,000 »	»	2,872,870 »	2,872,870 »	»	»	
369,000 »	154,000 »					
153,200 »	»					
142,670 »	»					
14,806,762 »	154,000 »	14,960,762 »	14,924,462 »	36,300 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
61	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
62	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
63	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
64	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
65	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
207,750	"	1,031,270	1,014,070	17,200	"	Complément de différents crédits portés pour 2/3 ou 3/4 au projet du Budget amendé de 1879 et justifiés pages 12 et 13 n° 32 des <i>Doc. de la Chambre</i> , session 1878-79.
541,220	"					
220,400	"					
52,850	"					
2,658,700	"	11,680,500	11,680,500	"	"	
2,518,400	"					
2,581,200	"					
614,400	"					
3,507,800	"					
189,800	"	594,500	594,500	"	"	
102,500	"					
12,000	"					
2,657,000	"	5,554,500	5,554,500	"	"	
897,500	"					
5,225,500	"	7,785,500	7,785,500	"	"	
2,560,000	"					
24,445,670	"	24,445,070	24,428,470	17,200	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
66	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoi des voyageurs et des marchandises.
	c.	Traffic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux :</i>		
67	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
68	•	<i>Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
69	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies
70	•	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile
71	•	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants-droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer
72	•	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État.</i>
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
564,550	"	"				
2,455,500	"	"				
4,258,010	"	7,496,640	7,400,940	95,700	"	Complément de différents crédits, portés pour moitié au projet du Budget amendé de 1879 et justifiés pages 14 et 15, n° 32 des <i>Doc. de la Ch.</i> , session de 1878-1879.
237,880	"	"				
5,372,752	"	"				
1,553,159	"	5,206,450	5,200,430	"	"	
280,519	"	"				
315,000	"	315,000	315,000	"	"	
1,051,000	"	"				
506,000	"	1,617,000	1,617,000	"	"	
60,000	"	"				
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"	
650,000	"	650,000	650,000	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
16,805,070	"	16,805,070	16,709,370	95,700	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
CONTROLE DES RECETTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
73	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité. — Décomptes avec les compagnies, etc.
	b.	Surveillance et contrôle des gestions comptables dans les stations
	c.	Dépôt de timbre. — Perception des recettes dans les bureaux importants où les gestions comptables sont confiées à des receveurs
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
74	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre (Les crédits portés aux articles 51, 57, 61, 66 et 73, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs.
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Contrôle des recettes.
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
582,455 »	»	1,141,970 »	»	1,141,970 »	»	Celle augmentation provient : 1° D'un transfert du litt. d de l'art. 2, chap. 1er fr. 582,455 2° D'un transfert de l'art. 69 de la section ancienne. « Services en gé- néral » 539,515
108,600 »	»					
407,875 »	»					
45,240 »	»					
57,630 »	»	72,630 »	»	72,630 »	»	Celle différence résulte des transferts : 1° De l'art. 4, chap. 1er à concu- rence de fr. 57,630 2° De l'art. 70 de l'ancienne sec- tion « Services en général » 15,000
15,000 »	»					
1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	
1,303,062 »	»	1,393,062 »	1,497,177 »	»	104,115 »	
14,806,762 »	154,000 »	14,960,762 »	14,924,462 »	36,300 »	»	
24,445,670 »	»	24,445,670 »	24,428,470 »	17,200 »	»	
16,805,070 »	»	16,805,070 »	16,709,370 »	95,700 »	»	
1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	
58,665,164 »	154,000 »	58,819,164 »	57,559,479 »	1,365,800 »	104,115 »	
AUGMENTATION. fr.				1,259,685 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p>CHAPITRE V.</p> <p>POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</p> <p>—</p> <p>PREMIÈRE SECTION.</p> <p>SERVICES COMMUNS.</p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>		
75	•	<i>Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central</i>
76	•	<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois</i>
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.
<p>DEUXIÈME SECTION.</p> <p>POSTES.</p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>		
77	a.	<i>Direction centrale et services provinciaux</i>
	b.	<i>Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants</i>
<p><i>Traitements et indemnités des facteurs :</i></p>		
78	a.	<i>Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.)</i>
	b.	<i>Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception)</i>
	c.	<i>Distribution des correspondances, journaux, etc, dans les communes rurales (facteurs ruraux)</i>
	d.	<i>Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.</i>
		A REPORTER fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,200 »	»	44,200 »	44,200 »	»	»	
5,240 »	»	5,240 »	5,240 »	»	»	
47,440 »	»	47,440 »	47,440 »	»	»	
427,500 »	»	2,365,540 »	2,328,565 »	36,775 »	»	Complément d'un crédit de 75,880 francs justifié au projet du Budget amendé de 1879. (Voir page 20, n° 33 des Doc. de la Ch., ses- sion 1878-1879.)
1,937,750 »	»					
73,500 »	»	2,046,069 »	2,050,146 »	15,023 »	»	Complément d'un crédit de 47,770 francs justifié au projet du Budget amendé de 1879. (Voir page 20, n° 33 des Doc. de la Ch., ses- sion 1878-1879.)
1,025,000 »	»					
1,586,000 »	»					
461,569 »	»					
5,511,409 »	»	5,511,409 »	5,258,711 »	52,698 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations
79	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)
80	•	Indemnités et remboursement du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)
81	a.	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'Etat, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
82	•	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
83	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacement et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
84	•	Salaires des agents payés à la journée ou par mois
85	•	Entretien des lignes, des appareils et des locaux, mobilier et consommations diverses, etc., imprimés, fournitures de bureau, menues dépenses, etc.
86	•	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne
		(Les crédits portés aux articles 75, 77 et 85 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,511,400	"	5,511,400	5,258,711	52,698	"	
440,100	"					
60,950	"					
70,515	"	1,186,900	1,186,900	"	"	
16,425	"					
500,000	"					
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
658,000	"					
18,500	"	656,500	672,500	"	16,000	
5,250	"	5,250	5,250	"	"	
7,168,140	"	7,168,140	7,131,451	52,698	16,000	
AUGMENTATION. . .				56,698		
506,990	"					
1,500,425	"	1,697,415	1,695,785	1,630	"	
826,520	"	826,520	826,520	"	"	
305,000	"	305,000	305,000	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	"	
2,827,935	"	2,827,935	2,826,305	1,630	"	
AUGMENTATION. . .				1,630		

Complément d'un crédit de 4,000 francs,
justifié au projet du Budget amendé de 1879.
(Voir page 21, n° 52 des Doc. de la Ch., ses-
sion de 1878-1879.)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre V.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre
87	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
88	o	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
80	o	Remises aux comptables, aux distributeurs des coupons et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres. (Crédit non limitatif.)
90	o	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins :
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.
91	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
47,440 »	»	47,440 »	47,440 »	»	»	
7,168,149 »	»	7,168,149 »	7,151,451 »	56,698 »	»	
2,827,035 »	»	2,827,035 »	2,826,505 »	1,050 »	»	
10,045,524 »	»	10,045,524 »	10,005,196 »	58,528 »	»	
91,800 »	»					
355,606 »	»					
		769,721 »	769,721 »	»	»	
311,515 »	»					
12,800 »	»					
169,200 »	»	169,200 »	169,200 »	»	»	
1,200,000 »	»	1,200,000 »	1,200,000 »	»	»	
47,945 »	»	47,945 »	47,945 »	»	»	
700,000 »	»					
254,204 »	»					
1,500 »	»	961,504 »	1,083,504 »	»	122,000 »	
2,000 »	»					
23,800 »	»					
3,148,370 »	»	3,148,370 »	3,270,370 »	»	122,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
92	•	Frais de route et de séjour.
93	•	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
94	•	Frais de route et de séjour.
95	•	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.
3^{me} SECTION. — Comité du contentieux.		
96	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires
TOTAL DU CHAPITRE VIIfr.		
CHAPITRE VIII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
97	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
TOTAL DU CHAPITRE VIIIfr.		
CHAPITRE IX.		
PENSIONS.		
98	•	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
TOTAL DU CHAPITRE IX.fr.		
CHAPITRE X.		
SECOURS.		
99	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
TOTAL DU CHAPITRE X.fr.		
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
100	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 99
TOTAL DU CHAPITRE XI.fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	»	
4,900 »	»	4,900 »	4,900 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
12,200 »	»	12,200 »	12,200 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
17,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
12,000 »	»					
29,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	288	Administration centrale
II.	<i>id.</i>	Ponts et chaussées
III.	302	Mines
IV.	304	Chemins de fer
V.	314	Postes et télégraphes
VI.	318	Marine
VII.	320	Commissions
VIII.	<i>id.</i>	Traitements de disponibilité
IX.	<i>id.</i>	Pensions
X.	<i>id.</i>	Secours.
XI.	<i>id.</i>	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
672,750 »	4,380 »	677,130 »	1,781,299 »	»	1,104,169 »	
8,027,010 »	2,883,775 »	10,910,785 »	10,885,048 »	25,737 »	»	
391,010 »	20,000 »	411,010 »	410,010 »	1,000 »	»	
58,665,164 »	154,000 »	58,819,164 »	57,559,479 »	1,259,685 »	»	
10,045,524 »	»	10,045,524 »	10,005,196 »	38,328 »	»	
5,148,570 »	»	5,148,570 »	5,270,570 »	»	122,000 »	
12,200 »	»	12,200 »	12,200 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
29,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
81,026,528 »	3,136,155 »	84,162,683 »	84,064,702 »	1,324,180 »	1,226,169 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				97,981 »		

(324)

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1880.

TABLEAU

des personnes admises à la pension, à charge du Trésor public, depuis le 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 1878, dressé conformément à l'article 4 de la loi du 17 février 1849 sur les pensions.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1657	Lange, P.-D.	Chef facteur de station	22 sept. 1871.	Dison	24 janv. 1814.
1658	Collart, Z.-J.-G.	Chef de station	15 juillet 1877.	Noustier-sur-Sambre	20 juillet 1840.
1659	Vander Elst, J.-I.	Chef de division	8 sept. 1877.	Bruxelles	29 mai 1802.
1660	Mersch, J.-B.	Chef de dépôt principal au chemin de fer.	Id.	Luxembourg	17 nov. 1805.
1661	Lambillotte, J.-J.	Chef de station	Id.	Gosselies	21 mai 1808.
1662	Copis, C.	Chef de section principal au chemin de fer.	Id.	Voordt	6 sept. 1808.
1663	Roggemans, P.	Chef de station	Id.	Itterbeek	24 août 1811.
1664	Santerre, L.-J.-J.	Facteur rural	22 id.	Braine-l'Alleud	15 juillet 1812.
1665	Devos, J.-A.-F.	Facteur de perception	8 oct. 1877.	Ypres	18 sept. 1812.
1666	Kwick, F.	Pilote	28 nov. 1877.	Santvliet	25 janv. 1816.
1667	Van Bortel, G.-F.	Id.	Id.	Anvers	14 juin 1816.
1668	Speckens, P.	Id.	Id.	Ostende	14 mars 1820.
1669	Desmet, P.-J.	Id.	Id.	Middelbourg	7 février 1824.
1670	Tybergheln, I.-J.	Facteur de perception	3 déc. 1877.	Menin	13 mars 1852.
1671	Vanden Abeele, J.-F.	Contre-maitre sauveteur	21 nov. 1877.	Nieuport	8 nov. 1813.
1672	Deswarte, J.-J.-L.	Matelot sauveteur	Id.	Id.	23 avril 1815.
1673	Popeller, J.-F.	Id.	Id.	Blankenberghe	18 mars 1817.
1674	Debrae, P.-B.	Id.	Id.	Adinkerke	1 ^{er} oct. 1817.
1675	Gommers, L.-J.	Sous-directeur de secours mari- times.	Id.	Nieuport	21 février 1822.
1676	Heintz, P.	Chef de station	31 déc. 1877.	Luxembourg	1 ^{er} juil. 1810.
1677	Dunnes, J.	Matelot	Id.	Oost-en-West-Souburg	4 avril 1812.
1678	Chatelin, A.-J.	Facteur rural	Id.	Clavier	15 février 1815.
1679	Honin, H.-J.-J.	Facteur de perception	18 id.	Liège	1 ^{er} mai 1815.
1680	Roelandt, J.-B.	Facteur rural	22 id.	Meirelbeke	1 ^{er} juin 1815.
1681	Renier, Z.	Id.	26 id.	Corroy-le-Grand	15 août 1818.
1682	Wouermans, C.-A.	Capitaine de passage d'eau . . .	3 id.	Bruxelles	17 sept 1818.
1683	Bertrand, J.-J.	Chef-garde	31 id.	Gand	17 juillet 1822.
1684	Dumont, L.-J.	Facteur rural	Id.	Ciney	21 déc. 1825.
1685	Decoster, C.-L.	Id.	25 janv. 1878.	Deynze	18 janv. 1807.
1686	Léonard, J.-F.	Commis de 1 ^{re} classe des postes	9 id.	Bruges	26 oct. 1811.
1687	Schumaker, C.	Patron de feu-flottant	11 id.	Brême	en janv. 1812.
1688	Dupont, J.-P.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	21 id.	Cheratte	13 sept. 1812.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
"	"	52 7 "	1,900 "	Art. 5, 9, et 13	1,266	1 ^{er} oct. 1871.	19 janv. 1878.
"	"	51 1 "	Dern. traitement 2,150 "	Art. 5 et 9	804	1 ^{er} août 1877.	Id.
"	40 5 "	40 5 "	6,541 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	3,943	1 ^{er} oct. 1877.	Id.
"	40 5 "	40 5 "	5,875 "	Id.	3,053	Id.	Id.
"	32 7 "	32 7 "	2,982 50	Id.	1,495	Id.	19 janv. 1878.
"	42 " "	42 " "	4,766 67	Id. et la loi du 26 mai 1850.	3,080	Id.	Id.
"	41 4 "	41 4 "	6,000 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	3,815	Id.	Id.
26 8 "	8 1 17	54 9 "	902 50	Art. 1 ^{er} et 8	549	Id.	Id.
38 10 "	6 1 "	44 11 "	1,095 33	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	728	1 ^{er} nov. 1877.	Id.
16 10 "	8 4 "	25 2 "	2,500 "	Art. 3 et 8.	1,085	1 ^{er} déc. 1877.	Id.
51 7 "	" 2 "	51 9 "	2,500 "	Id.	1,442	Id.	Id.
"	"	51 6 "	2,500 "	Art. 5 et 9	1,044	Id.	Id.
26 7 "	" 2 "	26 9 "	2,500 "	Art. 3 et 8	1,314	Id.	Id.
17 2 "	" 6 "	17 8 "	1,010 "	Id.	323	1 ^{er} janv. 1878.	Id.
"	20 8 "	20 8 "	594 67	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	180	1 ^{er} déc. 1877.	12 avril 1878.
" 11 "	26 4 "	27 3 "	300 58	Art. 5, 8 et 14.	150	Id.	Id.
" 11 "	57 8 10	58 7 "	272 25	Art. 3 et 8.	162	Id.	Id.
" 11 "	57 3 "	58 2 "	272 25	Id.	160	Id.	Id.
"	"	15 2 "	Dern. traitement 600 "	Art. 5 et 9	245	Id.	Id.
"	58 8 "	58 8 "	2,000 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,243	1 ^{er} janv. 1878.	Id.
32 2 "	"	32 2 "	1,560 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 2.	912	Id.	Id.
23 3 "	" 5 "	23 8 "	870 "	Art. 5 et 8	575	Id.	Id.
26 9 "	" 5 "	27 2 "	1,220 "	Id.	601	Id.	Id.
54 11 "	7 8 20	42 7 "	920 "	Art. 5, 8 et 13	613	Id.	Id.
32 " "	7 6 "	39 6 "	920 "	Id.	615	Id.	Id.
"	35 4 "	35 4 "	2,550 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	1,586	Id.	Id.
26 4 "	7 4 21	55 8 "	2,190 "	Art. 3 et 8	1,295	Id.	Id.
27 6 "	3 2 "	30 8 "	920 "	Art. 5 et 8	504	Id.	Id.
40 2 "	"	40 2 "	921 67	Art. 1 ^{er} , 8, § 2 et 15	614	1 ^{er} fév. 1878.	Id.
6 1 "	39 11 "	46 " "	2,002 50	Art. 1 ^{er} , 8 et 13.	1,795	Id.	Id.
11 9 "	20 3 "	52 " "	2,246 67	Art. 1 ^{er} et 8	1,179	Id.	Id.
"	44 4 "	44 4 "	4,000 "	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 13 et la loi du 26 mai 1850.	2,666	Id.	Id.
A REPORTER.fr.					39750		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
			de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1689	Tilmanne, P.-J.	Commis des postes.	22 janv. 1878.	Charleroi	1 ^{er} janv. 1815.
1690	Vandercam, J.-G.	Éclusier	19 id.	Lessines.	6 janv. 1814.
1691	Riehy, L.-J.	Facteur rural	25 févr. 1878.	Laroche.	15 févr. 1815.
1692	Gerard, F.-L.	Id.	14 id.	Walcourt	6 mai 1854.
1695	Hansoul, P.-J.	Facteur de station	21 sept. 1877.	Machelen	11 mars 1818.
1694	Michils, F.	Facteur de perception.	28 févr. 1878.	Leeuw-St-Pierre	31 oct. 1810.
1695	Boigelot, H.	Commis de 1 ^{re} classe au chemin de fer.	Id.	Namur	22 janv. 1818.
1696	Imar, H.-J.-J.	Id.	Id.	Maestricht.	6 mai 1828.
1697	Rosier, J.-F.-J.	Commis	Id.	Lens	21 janv. 1829.
1698	Lambert, G.-D.	Facteur de station	Id.	Wauthier-Braine	7 nov. 1852.
1699	Delandtsheer, G.	Pilote auxiliaire.	30 mars 1878.	Boom.	6 avril 1817.
1700	Lenaerts, J.-B.	Facteur rural	31 id.	Turnhout.	27 janv. 1818.
1701	Maurissen, L.-H.	Ingénieur en chef à l'Adminis- tration des chemins de fer.	14 id.	Maestricht.	10 juill. 1818.
1702	Joosten, A.	Facteur de perception	31 id.	Turnhout	29 août 1818.
1705	Tonglet, H.-J.	Commis des postes.	12 id.	Spontin.	7 oct. 1844.
1704	Antoine, T.-T.-M.	Chef de station	15 avril 1878.	Grâce-Montegnée.	4 avril 1815.
1705	Leclercq, V.-F.-J.	Facteur de perception.	9 id.	Soignies.	8 déc. 1821.
1706	Lambert, A.-J.	Conducteur des ponts et chaus- sées.	20 déc. 1877.	Grand-Halleux	15 août 1810.
1707	Crabeels, G.-J.	Professeur à l'école de naviga- tion.	25 mars 1878.	Anvers	27 nov. 1810.
1708	Nassel, C.-F.	Pilote	30 id.	Nieuport	23 nov. 1821.
1709	Hoeben, J.-A.	Facteur rural	30 avril 1878.	Overpelt	1 ^{er} août 1820.
1710	Decorte, D.-F.	Id.	Id.	Hamme.	30 avril 1827.
1711	Stevens, H.	Id.	Id.	Cappelle-au-Bois	24 sept. 1850.
1712	Delvaux, N.	Id.	Id.	Arlon	2 déc. 1851.
1715	Libert, P.-J.	Percepteur des postes.	15 mai 1878.	Waerschot.	21 juill. 1815.
1714	Minjon, F.-H.	Pontonier.	13 id.	Lierre	8 sept. 1818.
1715	Dechief, J.	Éclusier	13 id.	Ronquières	4 avril 1821.
1716	Son, J.-N.	Facteur rural	29 juin 1878.	Laroche.	9 juin 1815.
1717	Tombeux, J.-F.	Id.	15 id.	Stavelot.	20 avril 1820.
1718	Willem, J.-J.	Facteur de perception	15 id.	Wanne.	2 févr. 1822.
1719	Lebens, J.-L.-H.	Chef de bureau au service de la régie des chemins de fer.	16 juill. 1878.	Ulestraeten	24 févr. 1812.
1720	Laurensius, B.-F.	Ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées.	20 oct. 1877.	Gand.	6 oct. 1816.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			do l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
				REPORTfr.	59,750		
	38 8	38 8	2,600	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,546	1 ^{er} févr. 1878.	12 avril 1878.
	44 3	44 3	1,061 67	Art. 5, 8, § 1 ^{er} et 15	707	Id.	Id.
27 4	8 4	55 8	848 35	Art. 5 et 8	550	1 ^{er} mars 1878.	Id.
17 2	5 7	22 9	891 67	Id.	554	Id.	Id.
	25 7	25 7	1,882 50	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	740	1 ^{er} oct. 1877.	10 juin 1878.
28 11	5 11 27	54 10	1,225 55	Art. 5 et 8	754	1 ^{er} mars 1878.	Id.
	58 11	58 11	5,000	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,796	Id.	Id.
	26	26	5,000	Id.	1,200	Id.	Id.
	28 1	28 1	2,095	Id.	1,164	Id.	Id.
13 2 23	11 1	24 3	1,895	Art. 5 et 8	776	Id.	Id.
15 7	6	16 1	1,150	Id.	554	1 ^{er} avril 1878.	Id.
31 2	7 9 7	58 11	925	Art. 5, 8 et 15	616	Id.	Id.
	36 3	56 5	7,000	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	3,903	Id.	Id.
54 9		54 9	1,025	Art. 5 et 8, § 2.	647	Id.	Id.
	11 9	11 9	1,500	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	271	Id.	Id.
	38 1	58 1	3,100	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,816	1 ^{er} mai 1878.	Id.
52 1	1 5	53 6	1,026 67	Art. 5 et 8	621	Id.	Id.
	41 1 26	41 1	5,120	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , et la loi du 26 mai 1850.	1,972	1 ^{er} janv. 1878.	27 août 1878.
	50 11 29	50 11	1,215	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et la loi du 26 avril 1865.	621	1 ^{er} avril 1878.	Id.
35 5 6	1	55 4	2,500	Art. 5 et 8	1,605	Id.	Id.
31 9	3	32	910	Id.	528	1 ^{er} mai 1878.	Id.
28 1		28 1	910	Art. 5 et 8, § 2	464	Id.	Id.
22 5	3 9	26	876 67	Art. 5 et 8	405	Id.	Id.
21 7		21 7	895	Art. 5 et 8, § 2	351	Id.	Id.
	21 6	21 6	1,602 50	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	550	1 ^{er} juin 1878.	Id.
	58 5 29	38 5	851 25	Id.	505	Id.	Id.
	18 8	18 8	1,000	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	287	Id.	Id.
31	9 7	40 7	950	Art. 1 ^{er} , 8 et 13	620	1 ^{er} juill. 1878.	Id.
30 9	7 11	58 8	950	Id.	620	Id.	Id.
50 8	1 2	51 10	1,350	Art. 5 et 8	707	Id.	Id.
	40 2	40 2	5,000	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	3,089	1 ^{er} août 1878.	Id.
26 5	9	35 3	6,000	Art. 5 et 8	5,694	1 ^{er} nov. 1877.	15 nov. 1878
A REPORTERfr.					78,501		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1721	Brion, J.-G.	Chef de station	28 fév. 1878.	Neder-over-Heembeek.	13 déc. 1817.
1722	Coppens, J.-F.	Facteur rural.	30 avril 1878.	Lenneick-S'-Quentin. . .	18 janv. 1856.
1723	Verlaine, J.-B.-J.	Id.	15 juil. 1878.	Barvaux	9 janv. 1818.
1724	De Wolf, G.	Matelot-caotier	19 août 1878.	Delft	5 avril 1819.
1725	Lepage, T.-J.	Facteur des postes	31 id.	Wavre	29 mai 1819.
1726	Simon, F.-G.	Facteur rural.	21 id.	Thuin	12 mars 1820.
1727	Janssens, L.	Matelot-caotier.	19 id.	Fort-Bath	20 fév. 1822.
1728	Lute, J.	Id.	Id.	Sluis	25 mai 1823.
1729	Kratly, M.	Facteur des postes	21 id.	Charleroi	30 nov. 1825.
1750	Anthonissen, P.-J.	Facteur rural	id.	Wuestwezel	21 mai 1826.
1751	Boreux, T.-J.-F.	Facteur des postes	id.	Thorembais-S'-Trond.	12 nov. 1840.
1752	Desmalines, D.-J.	Chef garde	6 sep. 1878.	Ramsdonck	25 mai 1814.
1755	Desmedt, L.-J.-X.	Facteur rural	26 id.	Warocton	8 déc. 1817.
1754	Forgeur, L.-J.	Commis de 1 ^{re} classe au chemin de fer.	4 id.	Barvaux	21 avril 1820.
1753	Byttebier, F.	Facteur des postes	26 id.	Avelghem	12 juin 1820.
1756	Junké, E.-P.	Matelot	16 id.	Ostende	2 sept. 1825.
1757	De Meyer, C.-L.	Facteur rural	26 id.	Aeltre	20 août 1825.
1758	Maréchal, N.-F.-J.	Facteur des postes	id.	Henri-Chapelle	4 janv. 1827.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊT ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
				REPORT. . . . fr.	73,501		
"	25 4 "	25 4 "	2,977 50	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,068	1 ^{er} mars 1878.	15 nov. 1878.
"	" 8 "	18 0 "	876 67	Art. 5 et 8	293	1 ^{er} mai 1878.	Id.
34 10 "	"	34 10 "	950 85	Art. 5 et 8, § 2	589	1 ^{er} août 1878.	Id.
22 8 "	2 5 "	24 11 "	1,700 "	Art. 5 et 9	945	1 ^{er} sept. 1878.	Id.
21 9 "	1 8 "	23 5 "	1,055 55 <small>Dern. traitem.</small>	Art. 5 et 8	435	Id.	Id.
31 0 "	2 2 "	55 8 "	955 55	Id.	565	Id.	Id.
7 8 "	16 5 "	24 1 "	1,566 67	Id.	614	Id.	Id.
"	"	22 4 "	1,700 "	Art. 5 et 9	878	Id.	Id.
28 " "	" 7 "	28 7 "	1,255 55 <small>Dern. traitem.</small>	Art. 5 et 8	658	Id.	Id.
16 5 "	1 5 "	17 10 "	885 55	Id.	282	Id.	Id.
11 10 "	5 8 "	17 0 "	1,196 67	Id.	561	Id.	Id.
52 6 "	2 11 "	55 5 "	2,182 50	Id.	1,387	1 ^{er} oct. 1878.	Id.
55 6 "	"	55 0 "	955 "	Art. 5 et 8, § 2	605	Id.	Id.
56 0 "	"	56 0 "	2,052 50	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,060	Id.	Id.
52 8 "	1 3 "	55 11 "	1,052 50	Art. 5 et 8	655	Id.	Id.
24 4 "	"	24 4 "	1,560 "	Art. 5 et 8, § 2	690	Id.	Id.
18 5 "	"	18 5 "	885 "	Id.	296	Id.	Id.
27 1 "	5 7 "	50 8 "	1,097 50	Art. 5 et 8	600	Id.	Id.
TOTAL. fr.					86,047		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} avril au 31 décembre 1878, au nombre de 48, s'élèvent ensemble à					45,005		
RESTE. fr.					41,044		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 31 décembre 1878, les pensions inscrites au nombre de 1738, s'élèvent à					1,206,951		
Et les pensions éteintes, au nombre de 1001, à					668,510		
RESTE. fr.					628,612		

(332)